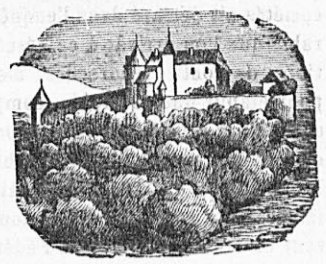




LA GRUYÈRE



ABONNEMENTS JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Abonne. . . 1 an, Fr. 4 50
6 mois, » 2 50
Étranger . . 1 an, » 9 —
6 mois, » 5 —
payable d'avance.

Paraissant le mercredi et le samedi.

Supplément bimensuel gratuit : L'ÉCHO LITTÉRAIRE

Prix du numéro : 5 cent.

IMPRIMERIE ET ADMINISTRATION : Rue du Tir 131, BULLE.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

HORAIRE D'ÉTÉ : Bulle, dép. 5⁵⁵ 10⁰⁰ 2⁵⁵ 5¹⁵ 8⁵⁰ — Bulle, arr. 8⁵⁸ 1⁰⁵ 4⁵⁰ 7⁵⁰ 10⁵⁰

ANNONCES

Canton, une seule insertion, 15 c.; annonces répétées, 10c. Suisse, 15 c. Étranger, 20 c. la ligne ou son espace. RÉCLAMES : 80 c. la ligne. Pour annonces et réclames ex-cantonaux, s'adr. à l'agence de publicité Haenstein & Vogler, à Fribourg, ou à ses succursales.

On peut s'abonner à LA GRUYÈRE dès ce jour au 31 décembre pour le prix de **2 francs.**

BULLE, le 10 juillet 1903.

De l'obligation de l'assurance contre la maladie

d'après M. le conseiller national VOGELSANGER.

Un autre point. — Pour tenir compte des circonstances politiques et économiques de chaque canton, il sera prudent de n'être pas trop unitaire et ne pas vouloir tout réglementer par une loi représentant un volume difficile à comprendre pour le simple citoyen. — Il y aura donc lieu de ne prévoir dans la loi fédérale que les principes généraux et de laisser aux cantons le soin de fixer les détails de l'organisation et de l'exécution de l'assurance. Le peuple suisse ne serait ainsi appelé à se prononcer que sur un petit nombre de dispositions principales et l'on échapperait à la critique de créer, par la loi fédérale, une armée de fonctionnaires fédéraux. Les cantons fixeraient les mesures d'exécution des principes posés par la loi fédérale, suivant leurs circonstances particulières. De cette manière, il est à espérer que l'idée de l'assurance-maladie pénétrera plus rapidement dans la population de nos cantons que si tout partait de Berne.

J'espère n'être pas trop optimiste en parlant ainsi. L'on objectera peut-être que si on laisse trop aux cantons, ils ne se presseront pas d'exécuter la loi et ne feront même rien. Mais il faut compter cependant sur le fait que la subvention fédérale les obligera à exécuter la loi. D'un autre

côté, il faut avoir confiance dans la force de l'idée à laquelle nous voulons donner corps et vie, ainsi que dans l'énergie de nos sociétés de secours mutuels et des sociétés ouvrières qui ne permettront pas que les lois ne soient pas exécutées.

Je n'ai pas la prétention d'indiquer doré et déjà ce que devrait contenir la loi fédérale. C'est l'affaire des hommes qui auront à la préparer, mais j'insiste sur la nécessité au point de vue tactique, de se restreindre et de concilier les diverses manières de voir existant dans nos sociétés. N'allons pas trop loin dans nos prétentions et nous aurons plus de chance de réussite. C'est pour ce motif que nous proposons de ne pas fixer un minimum de prescriptions en faveur des assurés aussi élevé que celui prévu par la précédente loi. Ce n'est certes pas de gaieté de cœur que nous le faisons, mais la prudence nous y oblige. Ainsi, outre les soins médicaux, l'assuré-malade recevrait une indemnité de un à trois francs par jour. Nous pensons, en effet, que la simplification de l'administration ne doit cependant pas faire adopter le principe d'une indemnité uniforme d'un franc, comme plusieurs sociétés de secours mutuels le demandent. La diversité des besoins des assurés doit nécessairement être prise en considération. Pour les classes inférieures de salaire, un franc peut suffire. Mais pourquoi empêcher celui qui a le moyen de payer des primes plus élevées d'obtenir une indemnité supérieure à un franc par jour? Créer deux ou trois classes parmi les assurés ne serait pas compliquer trop l'administration. C'est ce qui se passe, du reste, déjà dans plusieurs de nos sociétés actuelles.

Un point important est la durée de l'indemnité. L'idéal serait de ne point fixer de limite, car, plus la maladie dure, plus le malade a besoin de secours. Cependant, je ne propose pas d'aller jus-

que-là pour des motifs dont on ne peut méconnaître l'importance. Cela imposerait de trop lourdes charges aux sociétés de secours mutuels. L'on voit, en effet, par l'enquête que 145 sociétés suisses se sont prononcées pour le terme maximum de six ou neuf mois, tandis que 123 seulement ont voté pour 10 mois. Je propose de dire au moins 10 mois, à titre de transaction entre les différentes opinions.

Ce n'est pas le lieu d'examiner ce que l'on doit comprendre sous le terme *durée de l'indemnité* et si l'assuré n'aurait plus droit au secours une fois le délai maximum atteint. J'estime cependant qu'il vaudrait mieux être large et admettre que si, après dix mois, l'assuré est guéri et qu'il retombe plus tard malade, il ne faut pas compter la précédente maladie pour la limite du secours.

Comme principe fondamental dans la loi, je mettrais le *libre passage*. Il importe beaucoup à la classe ouvrière d'introduire cette garantie, alors qu'il est établi que de dix en dix ans la population habitant le lieu d'origine diminue et que le nombre des personnes en séjour augmente. Les ouvriers étant appelés toujours plus à se rendre d'un lieu à l'autre, il est de toute nécessité qu'ils ne perdent pas leurs droits et qu'ils retrouvent dans leur nouveau séjour une société de secours mutuels pour les soutenir en cas de maladie. Il est inadmissible que quelqu'un qui a payé sa cotisation pendant dix ans dans un endroit, peut-être sans jamais avoir eu à s'adresser à sa société pour des indemnités, perde tous ses droits, parce qu'il a dû se transporter ailleurs pour son travail. Il y a là une lacune qu'il faut absolument combler en cherchant sérieusement à surmonter les difficultés. Cela arrivera dès que les sociétés se seront réunies en Fédérations de libre passage. Il est, à cet égard, réjouissant que la grande majorité des

en ces mots : c'est impossible! fût compris tout le vide de toute la désolation d'une existence de femme.

— Il faut en finir, balbutiait-elle, pour soi, très bas, dans le silence de ses amères réflexions et de ses nuits sans sommeil. Il faut en finir. Ah! pourquoi n'ai-je plus de mère pour lui dire mes angoisses, lui confier mes tourments? Mais si j'en parlais à ma tante? Oui! c'est cela; peut-être le ferai-je quand mes amies ne seront plus là.

Et elle avait peur. Où trouver des mots pour exprimer ce qu'elle éprouvait? Comment oserait-elle jamais crier sa honte? Avouer son amour pour un homme qui n'était pas son égal? Ah! qu'il vint celui qui devait la sauver! Qu'il vint et il serait bien accueilli!

Justement, le troisième jour après le départ de son frère et du docteur, Max de Rosenwelt apparut à la villa. Dongaldine était au jardin, quand Juliette vint lui annoncer l'arrivée de l'étranger.

L'un et l'autre furent contents, même agréablement surpris de se revoir. Dongaldine se montra charmante. Quant à Max, il entrevit la possibilité d'un riche mariage, qui flatterait son ambition et son orgueil.

La patricienne n'avait d'abord eu pour lui aucun penchant, pas la moindre étincelle de sympathie. Tout l'éloignait de cette nature de viveur : ses goûts, ses aspirations et ses idées sur la vie. Néanmoins, l'instinct de sa conservation, la décision qu'elle avait prise d'échapper à la passion qui l'entraînait vers Jean modifièrent ses disposi-

tions en faveur du Poméranien, du moins elle se le persuada. Pourquoi ne la sauverait-il point? Elle allait l'aimer, certainement. Et elle ajoutait :

— Tout peut encore se terminer heureusement, si je parviens à étouffer, grâce à l'affection que j'ai pour de Rosenwelt, le fatal amour que l'autre m'a inspiré.

Ce ne fut donc pas par coquetterie que Mlle Ffinger se rapprocha de Max. Elle obéissait à la même frayeur qui saisit l'homme qu'emportent les vagues : il s'attache désespérément à la branche de saule que rencontre sa main crispée. Pour lutter avec quelque chance de succès, il fallait qu'elle chassât de son âme jusqu'au souvenir du docteur, à qui elle ne voulait plus songer. Le remède était énergique et devait avoir un résultat souverain : il n'y avait plus qu'à en prescrire l'emploi. Un autre amour, un amour permis, loyal et partagé, qui ne l'obligerait pas à descendre du rang qu'elle occupait dans le monde, était maintenant seul capable de la protéger contre le docteur Almeneur.

Dongaldine se précipita dans cette nouvelle voie en toute sincérité. Elle ne vit plus que les qualités de Max de Rosenwelt et ne s'arrêta pas à ses défauts. Avec quelque énergie, elle espérait bien rompre la chaîne invisible qui la liait à cette autre figure d'homme, dont les yeux doux, parfois attirants, avaient pénétré jusqu'au plus profond de son être.

(A suivre.)

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 58

LA PATRICIENNE

par J.-V. WIDMANN

Traduit de l'allemand par P. CÉSAR.

Et, cependant, cette fois, elle n'avait plus de doute sur la nature de ses sentiments. Avec effroi elle constata l'état de son cœur et reconnut la nécessité de détruire le germe fatal d'une passion déjà vibrante.

L'arrivée de ses amies répandit quelque distraction dans la monotonie de Beau-Port et la fortifia dans sa suprême résolution. Elle vit plus distinctement la basse origine de l'absent. Non, jamais elle n'eût trouvé le courage de dire :

— Mes amies, j'ai une grande nouvelle à vous annoncer. Je suis fiancée au docteur Almeneur, le précepteur de mon frère.

Quand cette pensée jaillissait tout à coup au milieu de ses rêveries, un long frisson lui courait par tout le corps. Elle sentait la pauvre fille, qu'avant de faire un tel aveu, elle aimerait mieux disparaître dans les abîmes du lac. Toutefois, une douleur sans nom, un chagrin violent lui enserrait alors le cœur, empoisonnait son âme, comme si,

de machines perfectionnées
Crins divers. Brosses. Literie.
bis de menuiserie. [219]

érien.
LION.
contre billets de 2 à
tres, à un taux variant
es. [585]

ISES
10 juillet courant, dès
matin, il sera vendu en mises
tant l'hôtel du Maréchal-Fer-
ey, 2 taures et un veau.
uillet 1903.
L'Office des poursuites.

vendre :
de Bulle, une maison bien
s une situation agréable.
gements, s'adresser par écrit
la Gruyère, sous chiffre J S
[563]

LOUER
déménagement, la Brasse-
dinal met en location son
à Bulle (ancienne brasserie)
prenant écurie, remise, deux
bureau, éventuellement un
Convient pour voitouriers,
simonadiers, ateliers, etc. En-
la Brasserie du Car-
bourg. (H2597F) [589]

N GRAHMM
commande.
gerie Messerli
BULLE [590]

vendre :
portes, fenêtres, per-
servi mais encore en bon
M. CHARLES FOLGHERA.
Bulle. [529]

louer :
brea meublées pour de
bureau du journal. [601]

ES FILLES
continuellement des
nes filles
ique de chocolat
[760]

DES FILLES
continuellement des
nes filles
ique de chocolat
[760]

COTAGE
informe l'honorable public
e de travaux de trico-
ine en tous genres. Travail
PITTEZ-GLASSON
rue de Vevey,
Eug. Demierre, charron.

sociétés ait déclaré dans l'enquête qu'il était désirable que l'on arrivât à ce résultat. Les Fédérations devront prendre les mesures nécessaires pour établir une équitable compensation entre la société qui a profité d'un membre en pleine santé et celle qui a à supporter les charges résultant de la maladie de ce même sociétaire. La loi devrait imposer aux sociétés l'obligation du libre passage, tout en tenant compte des Fédérations existantes, comme par exemple celle des typographes ou du *Grutli*. Il serait également à désirer que les différentes Fédérations entrent aussi en relations les unes avec les autres, afin que le libre passage puisse être pratiqué de la manière la plus générale que possible.

Et maintenant la question : *Quels devront être les organes de l'assurance obligatoire?* Avant tout les sociétés de secours mutuels existantes, ceci en opposition à la loi de 1900, qui prévoyait en première ligne les caisses d'arrondissement et seulement en seconde ligne les sociétés existantes. C'est peut être ce qui a le plus contribué au rejet de la loi par le peuple ; il faut éviter de commettre de nouveau cette faute. C'est, du reste, l'esprit de l'art. 34 bis C. F., alors qu'il déclare qu'il faut tenir compte des sociétés existantes. Elles sont au bénéfice de longues expériences et sauront être à la hauteur de leur tâche.

Il ne serait en conséquence créé d'organisations nouvelles que dans les endroits où il n'existerait point de sociétés. Cette disposition ne saurait certes pas soulever d'opposition de la part de nos sociétés.

Les autres postulats que je formule : *franchise de port et de timbre*, ne sauraient évidemment pas soulever de critiques de notre part, pas plus que la surveillance de l'Etat. Celle-ci sera, du reste, plutôt d'une nature technique et sera très utile à nos sociétés, puisqu'elle aura avant tout pour but de veiller à ce que les sociétés de secours mutuels s'organisent et s'administrent, de façon à remplir leur but le mieux possible.

M. Vogelsanger termine en examinant la question pourquoi il ne traite pas l'assurance contre les accidents qui doit être organisée à part.

Il exprime enfin le vœu que le second effort qui sera fait pour créer la grande œuvre de l'assurance ne subisse pas un nouvel échec. Ce serait des plus regrettables pour l'esprit patriotique qui nous anime et humiliant pour la démocratie suisse, s'il était établi qu'elle est incapable de se mettre à la hauteur des pays qui nous entourent en ce concerne leur législation sociale. Unissons tous nos efforts pour qu'il n'en soit pas ainsi !

La santé du Pape.

D'heure en heure on s'attend à recevoir de Rome la dépêche annonçant la mort de S. S. Léon XIII. L'auguste malade a passé la nuit de mercredi à jeudi très tranquille. L'état semble continuer à s'améliorer. Malgré ces symptômes son entourage conserve peu d'espoir.

Le pape est atteint d'hépatite pulmonaire. Voici la valeur exacte de cette expression clinique qui vise un stade de « la fluxion de poitrine » nous disons aujourd'hui pneumonie, dont est atteint Léon XIII. Il y a dans la pneumonie trois degrés : l'« engouement », l'« hépatite rouge » et l'« hépatite grise ».

Le premier degré, l'« engouement », est caractérisé par une congestion intense du poumon ; la région congestionnée devient violacée et augmente de volume. La masse pulmonaire, de consistance spongieuse qu'elle était, se solidifie alors pour ainsi dire, petit à petit, en un tout de plus en plus compact. Ce stade dure de vingt-quatre à quarante-huit heures.

Dans le deuxième degré, nommé « hépatite rouge », le tissu pulmonaire a pris une ressemblance assez grossière avec le tissu « hépatique »,

c'est-à-dire avec le foie ; il est alors transformé en une sorte de bloc solidifié d'un rouge marbré.

Après une durée de trois à cinq jours, l'hépatite rouge fait place à la « résolution ». Les éléments qui tapissent les alvéoles se ramollissent et sont ou résorbés sur place ou expulsés par les expectorations.

C'est ainsi que se fait la guérison.

Dans le cas où au lieu de se terminer par la résolution, la pneumonie devient purulente, le poumon prend une teinte grisâtre. C'est ce que l'on nomme l'« hépatite grise ».

Ajoutons encore que les pneumonies du sommet sont souvent plus graves que celles qui occupent les lobes inférieurs du poumon. Elles s'accompagnent fréquemment de délire et s'observent particulièrement chez les vieillards et les sujets débilités.

Succession ouverte.

En attendant, les cardinaux s'agitent et les partisans des éminences en vue se démènent avec fièvre. Il s'agit en somme d'un changement de règne, qui entraîne avec lui de nombreuses mutations dans le personnel. Toutes les intrigues qui se trament autour des conclaves sont déjà nouées. Le Romain superstitieux se demande sur quel terne ou quaterne de loterie il va porter ses économies. Les prélats de cour cherchent à lire dans l'avenir.

Les noms les plus souvent cités sont ceux des cardinaux Gotti, Serafino Vanutelli, Rampolla et Oreglia. Ce dernier aurait beaucoup de chances, parce qu'il est vieux et que le Vatican est fatigué des longs pontificats. Le cardinal Vanutelli serait soutenu par la triplice. La France hésite encore ; ses sept cardinaux seront dirigés par le cardinal Mathieu, qui, attaché à la cour pontificale, connaît à fond les hommes et les choses romaines.

Mais tous les calculs peuvent se trouver faux. M. Harduin rappelle à ce propos dans le *Malin* le vieux dicton italien : « Qui entre pape au conclave en sort cardinal », ce qui veut dire que les prévisions sont la plupart du temps démenties par les événements. « L'élection se fait sous l'inspiration du Saint-Esprit » est un autre axiome, qui résume les hasards du scrutin. On sait d'ailleurs que, par un miracle inexplicable, le Saint-Esprit fait toujours voter pour un cardinal italien.

Ne peuvent prendre part au conclave que les cardinaux présents à Rome le jour de l'ouverture des opérations. Aussi la plupart des cardinaux étrangers sont-ils déjà en route. Le cardinal américain Gibbons s'est embarqué sur le premier paquebot en partance. Son Eminence Moragu, cardinal australien, n'arrivera pas à temps. Par suite de la mort du cardinal Vaughan, l'Angleterre catholique ne sera pas représentée. Le groupe français sera à peu près au complet. L'Allemagne, l'Autriche et l'Espagne ont été récemment renforcées. Leurs nouveaux cardinaux ont été proclamés au dernier consistoire.

Après la mort.

La constatation de la mort du pape donne lieu à une cérémonie grandiose et vraiment imposante.

Dès que le pape a rendu le dernier soupir, un des cardinaux frappe trois fois sur la tête du souverain pontife avec un petit marteau d'argent et l'appelle trois fois par son nom de baptême ; puis il se tourne vers les assistants et dit : « *Il papa è realmente morto* » (le pape est réellement mort).

Au même moment, toutes les cloches des églises de Rome annoncent à la ville la mort du pape.

Puis, après avoir été embaumé par les cubiculaires, le corps du pape, revêtu des habits pontificaux, robe blanche et camail cramois, est placé dans la Chapelle Sixtine, sur un lit de parade en damas rouge, broché d'or. Des cierges brûlent tout autour. Les pénitenciers de Saint-Pierre, rangés auprès, récitent pendant trois jours l'office des morts. Deux et quelquefois quatre gardes-nobles se relèvent successivement. Le quatrième jour, le corps est transporté dans la basilique

de Saint-Pierre, à la chapelle du Saint-Sacrement, et déposé sur une estrade, de manière que les pieds, placés en dehors de la grille qui ferme l'entrée de la chapelle, puissent être baisés par les fidèles.

Le prochain conclave.

Tout espoir de guérison paraît si improbable et la fin prochaine de Léon XIII est considérée à ce point comme imminente, que tous les cardinaux étrangers ont été mandés à Rome. L'usage, comme on le sait, veut que le corps du pape soit embaumé et exposé pendant neuf jours. Le Conclave ne peut donc se réunir au plus tôt que dans un délai de dix à douze jours.

Avant de parler de candidats de ceux qu'on appelle « Papabile », il n'est pas sans intérêt de savoir comment se fait l'élection :

Quand les cardinaux présents à Rome se sont réunis et que la porte du Conclave a été murée, ils ne peuvent en sortir qu'après avoir proclamé un pape.

Il arrive parfois aussi que l'élection a lieu par acclamation, un membre du Sacré Collège, pour départager ses collègues, leur proposant d'élire tel ou tel par acclamation.

Il est à prévoir dans les conditions actuelles, et en tenant compte des différents courants d'influence qui se manifestent au Vatican, que la lutte se trouvera circonscrite entre trois candidats : le cardinal Oreglia si San Stefano, camerlingue ; le cardinal Gotti, de l'ordre des Carmes, préfet de la congrégation évêques et réguliers, le pape noir, comme on l'appelle à Rome ; et enfin le cardinal Serafino Vanutelli, qui est, dit-on, le candidat de la Triple Alliance.

Bien que Léon XIII n'ait pas à proprement parler désigné son successeur, il aurait en différentes circonstances indiqué le grand cas qu'il faisait de haute intelligence, de la profonde piété et de la valeur personnelle du cardinal Gotti.

En dehors des exercices religieux, les cardinaux se réunissent deux fois par jour, pour discuter les mérites des candidats possibles et poser les candidatures. Les premiers scrutins donnent des indications sur les trois ou quatre cardinaux qui semblent avoir le plus de chances : Autour de chacun d'eux se forme ce qu'on appelle une faction, terme consacré qu'il ne faut pas prendre dans le sens qu'on lui donne en français. La faction est le clan qui préconise telle ou telle candidature. Elle fait valoir les mérites des candidats de son choix, et ouvre des négociations avec les autres groupes. L'élection, régulièrement, doit se faire à la majorité des deux tiers des voix ; mais, lorsque plusieurs tours de scrutin n'ont donné aucun résultat, le Conclave peut décider que l'élection aura lieu « *ad acrius* », c'est-à-dire à la majorité relative entre les candidats les plus avantagés.

CONFÉDÉRATION SUISSE

Assemblée fédérale. — La session extraordinaire des Chambres commencera le 26 octobre.

Taux de l'escompte. — Le comité des banques suisses d'émission a réduit le taux de l'escompte de 4 à 3 1/2 %.

Simplon. — Pendant le mois de juin, l'avancement du tunnel du Simplon a été de 534 mètres soit 11 m. 28 par journée de travail, ce qui porte à 16,193 m. la longueur percée, dont 9427 du côté de Brigue et 6766 du côté sud.

La perforation mécanique a dû être interrompue du côté sud pendant 28 heures et demie à cause du boisage nécessité par la nature de la roche et la chute d'un gros bloc de rocher, qui, le 11 juin, s'est détaché de la paroi latérale et a tué un ouvrier, le nommé A. Balbiani, de Trévisé.

Les venues d'eau ont comporté 1054 litres à la seconde dont 1011 du seul côté sud.

Valais. — Un terrible accident est arrivé lundi

soir à Châteauneuve garde-barrière de roues du dernier t

— Les habitants démêlés avec Mgr tion de l'église qui média à l'interdit passant au vieux sés à l'évêque He Kurz, curé vieux M. Kurz a lu la M. comble. Une assemblée après chrétienne suisse et communié le baptisé les enfants refusé ce sacrement

Tels sont les f Abbet : la création que en Valais. O personne n'eût v

France. — française est par à destination de pour l'Angleterre

Les journaux Loubet, lui souh de l'heureuse en la France et l'A riode des malen site marquera les deux peuple

A Douvres, le de Connaught e Le maire, assist Douvres, lui a s britannique et l ques paroles da qui existe entre

Le train pré Victoria à Lon tenait le roi qu maréchal et qu gion d'honneur de Galles en un bridge et les m Roberts entour

Quant le tra la rencontre du ment la main. présidentiel et

Le roi a pr Galles et les m Roberts, M. B le duc de Port les officiers pr

M. Loubet a Le président royal avec le r de Galles, pou a eu lieu la ré

Serbie. — sa démission, Journal. Le ro

Bulgarie. ment se modi avec plus de vaincraient qu doine avec au ministre de le tous les mouv

CAN Nécrologie mort de M. A

appelle du Saint-Sacrement, de manière que les pieds, grille qui ferme l'entrée de e baisés par les fidèles.

— Les habitants de Guttet, ayant eu des démêlés avec Mgr Abbet à propos de la construction de l'église qu'il a voulu leur imposer, ont remédié à l'interdit dont ils avaient été frappés en passant au vieux catholicisme. Ils se sont adressés à l'évêque Herzog, qui leur a envoyé le D^r Kuz, curé vieux catholique de Berne. Le 29 juin, M. Kuz a lu la messe à Guttet devant une église comble. Une assemblée de commune tenue immédiatement après a décidé d'adhérer à l'église chrétienne suisse. Le curé Kuz a confessé le soir et communié le lendemain 70 personnes, puis baptisé les enfants auxquels le clergé romain avait refusé ce sacrement.

Tels sont les fruits de la manière forte de Mgr Abbet : la création d'une communauté schismatique en Valais. On l'a dit il y a deux ans que personne n'eût voulu le croire.

— Nous sommes navrés, cher Ami, de devoir jeter une douche sur votre triomphe, (celle que nous n'avons pas eu besoin d'employer pour arrêter notre saignement de nez. Il s'agit de ne pas déplacer la question. La loyauté nous obligeait à déclarer que rien dans nos articles n'avait pour but de viser ni la Préfecture ni le Juge d'instruction. Est-ce un démenti, cela ?

La question principale qui est de savoir si l'inspecteur scolaire n'a pas fait des pieds et des mains pour obtenir la nomination de B. à V., celle-là surtout nous la maintenons et nous vous citerons des conceillers communaux qui n'ont voté que sur les pressantes recommandations de M. Oberson. Est-ce un démenti ? Soyez donc sincère ! Nous demandons encore une fois s'il est vrai que le pot aux roses a été découvert par les aveux des enfants avant le 10 mai.

Nous estimons que les enfants, une fois à l'école, n'étaient plus sous la sauvegarde des parents. Il s'est donc écoulé du temps avant que la Préfecture ait pu agir. Dites-nous, cher Ami, qui aurait dû donner l'énergique coup de balai ?

Ce n'est pas tout, nous avons promis d'autres questions et nous tenons parole. Est-il vrai que lors de l'enquête de Gumefens d'où l'accusé est sorti blanc comme neige, l'arrêt de non-lieu a été rendu en l'absence du Procureur général titulaire et à son insu ?

Encore un point où nous demandons la lumière. Et vous allez voir que nous sommes des calomnieux et qu'à toutes ces questions on répondra par la muselière spéciale pour la presse gênante. A suivre. Hélas !

ETRANGER

France. — Le président de la République française est parti de Paris lundi matin, à 7 h. 25, à destination de Boulogne, où il s'est embarqué pour l'Angleterre.

Les journaux anglais font un vif éloge de M. Loubet, lui souhaitant la bienvenue et se félicitant de l'heureuse entente qui règne actuellement entre la France et l'Angleterre. Ils espèrent que la période des malentendus est terminée et que sa visite marquera un rapprochement définitif entre les deux peuples.

A Douvres, le président a été reçu par le duc de Connaught et par l'ambassadeur de France. Le maire, assisté des conseillers municipaux de Douvres, lui a souhaité la bienvenue sur le sol britannique et le président a répondu par quelques paroles dans lesquelles il célèbre l'entente qui existe entre la France et l'Angleterre.

Le train présidentiel est arrivé à la gare de Victoria à Londres, à 4 h. 15. Sur le quai se tenait le roi qui avait revêtu l'uniforme de feld-maréchal et qui portait le grand cordon de la Légion d'honneur. A ses côtés se trouvait le prince de Galles en uniforme d'amiral, le duc de Cambridge et les membres de la famille royale, lord Roberts entouré de son état-major.

Quand le train fut arrêté, le roi s'est avancé à la rencontre du président et lui a serré cordialement la main. Une foule énorme entourait le train présidentiel et acclamait chaudement M. Loubet.

Le roi a présenté au président le prince de Galles et les membres de la famille royale, lord Roberts, M. Balfour, le marquis de Landsdowne, le duc de Portland, le général Kelly-Kenny et tous les officiers présents.

M. Loubet a serré la main à chacun d'eux.

Le président a pris place ensuite dans le landau royal avec le roi et le duc Connaught et le prince de Galles, pour se rendre au palais St-James, où a eu lieu la réception officielle.

Serbie. — Le ministre de la guerre a donné sa démission, à la suite de violentes attaques d'un journal. Le roi ne l'a pas acceptée.

Bulgarie. — Les dispositions du gouvernement se modifient et les choses sont envisagées avec plus de calme. Les cercles officieux se convaintraient que les Turcs n'ont pas agi en Macédoine avec autant de rigueur qu'on l'avait cru. Le ministre de la guerre a donné l'ordre d'arrêter tous les mouvements de troupes.

CANTON DE FRIBOURG

Nécrologie. — A Fribourg, on signale la mort de M. Adolphe Gottrau, ancien officier au

service de Rome, à l'âge de 73 ans ; c'était le fils de M. Gottrau breloque, du château de Montagny.

GRUYÈRE

Ecoles primaires de Bulle. — Samedi 11 juillet courant, à 1 1/2 h. de l'après-midi, à la Halle de gymnastique, auront lieu les examens publics de récitation, de chant et de gymnastique.

A l'occasion de la clôture de l'année scolaire, le soir, à 8 h., cortège en ville des enfants des écoles, productions musicales sur la promenade et feux d'artifices. (Communiqué.)

Les fausses jubilations de l'« Ami ».

— Nous sommes navrés, cher Ami, de devoir jeter une douche sur votre triomphe, (celle que nous n'avons pas eu besoin d'employer pour arrêter notre saignement de nez. Il s'agit de ne pas déplacer la question. La loyauté nous obligeait à déclarer que rien dans nos articles n'avait pour but de viser ni la Préfecture ni le Juge d'instruction. Est-ce un démenti, cela ?

La question principale qui est de savoir si l'inspecteur scolaire n'a pas fait des pieds et des mains pour obtenir la nomination de B. à V., celle-là surtout nous la maintenons et nous vous citerons des conceillers communaux qui n'ont voté que sur les pressantes recommandations de M. Oberson. Est-ce un démenti ? Soyez donc sincère ! Nous demandons encore une fois s'il est vrai que le pot aux roses a été découvert par les aveux des enfants avant le 10 mai.

Nous estimons que les enfants, une fois à l'école, n'étaient plus sous la sauvegarde des parents. Il s'est donc écoulé du temps avant que la Préfecture ait pu agir. Dites-nous, cher Ami, qui aurait dû donner l'énergique coup de balai ?

Ce n'est pas tout, nous avons promis d'autres questions et nous tenons parole. Est-il vrai que lors de l'enquête de Gumefens d'où l'accusé est sorti blanc comme neige, l'arrêt de non-lieu a été rendu en l'absence du Procureur général titulaire et à son insu ?

Encore un point où nous demandons la lumière. Et vous allez voir que nous sommes des calomnieux et qu'à toutes ces questions on répondra par la muselière spéciale pour la presse gênante. A suivre. Hélas !

Gare de Bulle. — Le *Message* de Bulle continue son système de dénigrement contre la Ville de Bulle. Voici ce que cette feuille écrit :

— Ensuite de l'opposition apportée par la Ville de Bulle aux projets de gare déposés par les Chemins de fer électriques et le Bulle-Romont, le Conseil fédéral a invité le Conseil communal de Bulle à lui présenter un rapport motivé sur les desiderata de la Ville de Bulle et cela dans un délai restreint.

Or, voyez-vous d'ici, la Ville de Bulle motivant son opposition soit au projet de gare des C.-E.-G., soit à celui du B.-R. ? L'opposition est soutenue par simple motif d'opposition ; il n'y a aucune raison sérieuse à cette obstruction de la Ville de Bulle, si ce n'est celle de créer des ennemis au C.-E.-G. et de sauvegarder aux dépens des 200,000 fr. versés aux chemins de fer électriques, les 100,000 fr. engagés par la Ville au B.-R.

Il faut espérer que le Conseil fédéral saura ramener à leur juste valeur les allégués de la Ville de Bulle. Les considérants de ce rapport ne seront pas sans intérêt pour notre public et pour la génération future. Ils montreront aux citoyens qui ont le souci de la prospérité économique de notre pays, qu'il faut peu, à l'opposition, pour enrayer les meilleures initiatives.

Nous n'avons pas long à répondre à des accusations aussi malveillantes.

La Ville de Bulle n'a fait jusqu'à ce jour qu'user de son droit en s'opposant à des projets de gare qui prêteraient ses plus graves intérêts.

De son côté le Conseil fédéral, respectueux de la loi, soumet les nouveaux projets de gare à la Ville de Bulle pour qu'elle présente ses observations, s'il y a lieu, cela conformément à l'art. 14 de la loi fédérale du 22 décembre 1872 sur l'établissement et l'exploitation des chemins de fer sur le territoire de la Confédération lequel s'exprime comme suit :

« Le plan des travaux dans leur ensemble et

« dans les détails sera soumis à l'approbation du Conseil fédéral. Cette disposition s'applique en particulier au tracé de la voie, aux stations avec leur aménagement, ainsi qu'à tous les travaux de construction d'une certaine importance, y compris les bâtiments et dépendances de la voie.

« La société doit chaque fois soumettre les plans avant de commencer les travaux qu'ils concernent. Toute modification qu'on voudra apporter à ces plans devra être préalablement approuvée comme les plans eux-mêmes.

« Le Conseil Fédéral fournira aux gouvernements des cantons et par leur intermédiaire, aux autorités locales l'occasion de défendre leurs intérêts relativement au tracé, aux passages à travers les routes, à la situation des gares et des routes qui y aboutissent. »

Or le gouvernement cantonal n'ayant pas soumis des premiers plans de la compagnie C. B. M. aux autorités locales de Bulle, celles-ci ont réclamé, comme c'était leur droit, la faculté de faire leurs observations. Et la Ville de Bulle les a faites.

De nouveaux plans étant présentés, à la suite de la conférence convoquée à Bulle par le chef du Département fédéral des Chemins de fer, — conférence à laquelle la Ville de Bulle avait été invitée et avait assisté sans opposition de personne — ces nouveaux plans ont été également soumis à la Ville de Bulle pour qu'elle puisse présenter ses observations.

La Ville de Bulle se conformera à la loi et c'est tout. Elle dira ce qu'elle pense des nouveaux plans, approuvera ce qu'elle trouvera juste et bon et défendra ses intérêts.

La Ville de Bulle ne veut rien enrayer ni rien entraver. Elle ne s'occupera pas des intérêts privés et ne défendra que les intérêts de la grande majorité de la population, qui a du reste confirmé presque en entier son Conseil communal depuis que la question est en suspens.

Où voit d'ici à quoi se résument les criaileries du *Message* et s'il pense qu'il pourra « enrayer » l'application d'une loi fédérale comme s'il s'agissait d'une vulgaire loi cantonale, il se trompe du tout au tout.

La Ville de Bulle fera donc son devoir et rien de plus.

Enseignement. — La Société fribourgeoise d'éducation a tenu jeudi à Broc son assemblée annuelle. Les trains ont amené 289 participants, dont 77 élèves de l'Ecole normale d'Hauterive.

La discussion sur les enfants anormaux a été l'une des plus intéressantes parties de la séance. Le village de Broc a fait à ses hôtes une charmante réception.

Société de Musique. — Les membres passifs de la Société de Musique de Bulle intentionnés d'accompagner la dite société à la fête fédérale de Logano, sont priés de s'adresser jusqu'au 18 juillet prochain au soir, au président Monsieur Waer, qui donnera tous les renseignements voulus.

Le départ aura lieu le 15 août avec retour le 19.

BOUTADES, BONS MOTS, ETC.

Le délicieux *Message*, dans un même article, traite la *Gruyère* de folliculaire, puis de.... cher confrère. Joli !

Une chose sûre et certaine,

c'est que les emplâtres poreux rendent de bons services dans tous les maux provenant d'un refroidissement. Ces emplâtres ont fait leurs preuves dans les cas de rhumatismes, douleurs des membres et autres affections dues aux refroidissements.

Une nouveauté en même temps qu'une perfection nous est offerte par l'emplâtre Rocco, qui réunit les qualités d'un emplâtre américain aux bons effets d'un cousin de flanelle et a fait ses preuves comme remède excellent contre les rhumatismes, douleurs des membres, contusions, luxations et foulures.

L'emplâtre Rocco est en vente dans les pharmacies au prix de 1 fr. 25.

†

Madame Fritz DETTWYLER-SCHNEIDER et sa famille ont la grande douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'elles viennent de faire en la personne de leur bien-aimé époux, frère, beau-frère, oncle, grand-oncle et cousin

Monsieur F. DETTWYLER

Chef-médecin à l'Hôpital de l'Isle

que Dieu a rappelé à Lui subitement à l'âge de 54 1/2 ans, après beaucoup de souffrances. [618]

Les personnes qui n'auront pas reçu de faire-part sont priées de bien vouloir excuser cet oubli involontaire.

Apocalypse 14. 10.
BERNE, le 30 juin 1903. (OH748)

Société électrique de Bulle.

Nous avisons l'honorable public qu'à partir de ce jour, le bureau de la Société est transféré dans la maison de M. Andrey, notaire, au rez-de-chaussée.

Un magasin bien assorti d'articles nouveaux en lustrerie et appareillage est annexé au bureau.

Nous rappelons aux intéressés que toutes réclamations et demandes concernant les réparations et installations nouvelles doivent être adressées directement au bureau. [622]

Les personnes qui ont des notes à présenter à la Société pour l'exercice clôturé au 30 juin dernier, sont priées de le faire d'ici au 20 courant.

LA DIRECTION

Banque Populaire de la Gruyère,
BULLE

Nous recevons actuellement des dépôts d'argent à
3 1/2 % en compte courant ;
4 % en caisse d'épargne ;
4 % contre certificats de dépôts à 3 ans fixe. [530]

HENRI GAPANY

Téléphone Vétérinaire de cantonnement Téléphone

avise sa nombreuse clientèle qu'il a transféré son domicile à Vuisternens-dev.-Romont. — Tous les mardis, consultations à l'Hôtel du Cerf, à Romont, et tous les jeudis au Café Fribourgeois, à Bulle. [594]

Crédit Gruyérien.

Capital social : 1 MILLION.

La Banque fait actuellement des prêts contre billets de 2 à 6 mois d'échéance et sur nantissement de titres, à un taux variant du 3/4 au 4 1/2 % net selon la nature des titres. [585]

L'Arome des potages
Les Tubes de Bouillon
Les Potages à la minute



permettent à la ménagère la préparation d'une cuisine savoureuse et bon marché. Des dégustations comparatives la convaincront que ces produits du pays sont supérieurs à toutes les imitations. Par conséquent, je les recommande à mon honorable clientèle. (H1F)(619) Mue Pauline Liniger, Praz-Vully.

DE JEUNER FACILE A
EXQUIS DIGERER

CACAO SOLUBLE
PRÉPARATION INSTANTANÉE.

SUCHARD

CHOCOLAT
TOUJOURS LE MEILLEUR

POUR CUIRE
ET POUR GRAND
CROQUER PRIX
PARIS 1900

GARANTIE
PUR CACAO
ET SUCRE.

Un ouvrier
ayant besoin de faire une cure de lait, cherche à entrer pour quelques semaines dans un chalet à la montagne, auprès des armaillis. Il payerait un prix raisonnable pour sa pension. (H24104L)[616]
Adresser les offres avec prix : A. F. 66, poste restante, Bulle.

Dimanche 12 juillet
**à l'auberge
des TROIS-ROIS**
La Cantine
(Avry-dev-Pont) :
GRAND CONCERT

donné par
l'orchestre VISONI et ses enfants.
Invitation cordiale. [613]
Le tenancier :
Arnaud NISSILLE

A vendre ou à louer
une *marai*che de 5 poses, sise rière Bulle-Vuadens.
S'adresser au bureau du journal. [614]

Jeune homme
cherche place de *boulangier*.
S'adresser au bureau du journal. [615]

Tabac à fumer.
doux, agréable, 5 kg. Fr. 1.55 et 2.15
fin. feuilles 5 » 3.30 et 3.90
Tabac surfin, 5 » 4.90 et 5.50
Winiger, dépôt de fabr., Boswil.

Dimanche 12 juillet 1903 :
OUVERTURE
du nouveau
Café du LION-D'OR
à La Roche.
Concert

donné par la
Société de chant
de La Roche.
Invitation cordiale. [611]
ROULIN, anbergiste.

A louer :
à Epagny, un logement de 3 pièces.
S'adresser à M. Placide Bussard, à Epagny. [610]

Cigares.
200 Vevey-courts, paq. blancs Fr. 1.90
200 Rio-Grande, paq. de 10 2.45
200 Brésiliens 2.95
200 Flora-Habanna 3.10
200 Edelweiss, surfin 3.45
200 Ormonds vérit. 3.90
125 Brissagos vérit. 3.20
100 Maduros, fins, à 7 2.95
100 Sumatra, à 10 4.80
Revendeurs, depuis 20 fr. 5% de rabais.
Winiger, dépôt de fabr., Boswil. [620](H4230Q)

DOMESTIQUE
On demande, pour une bonne famille, à Genève, une forte domestique honnête et intelligente. Place stable, 25 à 30 fr. par mois. [617]
Adresser offres sous L6903X, à Haasenstein et Vogler, à Genève.

A. Demierre,
médecin-dentiste, à BULLE,
reçoit le matin de 9 h. à 11 h. et l'après-midi de 2 à 4 h., le mardi et le mercredi excepté. [402]

MISES
de meubles et immeubles
Vendredi 12 juillet courant, dès 1 heure du jour, il sera vendu en mises publiques, devant l'ancienne forge Pierrat, à Vuadens :
Boulons et clous, une règle à essieux, 110 paires fers à chevaux, 18 pincés à feu et 23 marteaux, filières, limes et outils divers, barres de fer, buffet.
Le même jour, dès 2 heures, il sera vendu en mises publiques à la Maison de Ville de Vuadens une forge située à l'entrée du village, côté de Bulle. [623](H358B)
L'Office des poursuites.

FABRIQUE de FOURNEAUX
À SURSÉE
Lessiveuses, Potagers
Calorifères etc.
Catalogues
sur demande.
SUCCURSALE À BERNE
Hirschengraben-Wallgasse
(H34012)1902

Achats de pailles tressées.

Marchands, marchandes et tresseuses de paille sont avisés qu'un magasin pour l'achat de pailles tressées est ouvert

à Bulle, Grand-rue, N° 449

maison de M. Gremmel, phot., près de l'église. Achats tous les jours de 8 heures à midi et de 1 1/2 heure à 6 heures du soir. [308]
Se recommander,
p^r Bertschinger, Isler & C^o,

Frantz HEIMO

DÉPÔTS : Fribourg, café de la Grenette (ancien hôtel des Merciers). Romont.

Vins et liqueurs
V^o **JULES DECROUX**
BULLE

Grand choix de vins français pour les fenaisons.

Vins de table. Vins pour malades. (H278B)[481]

Liqueurs fines et ordinaires.

Sirops.

Cave et bureau au Café de la Gare.

ON CHERCHE

pour le 15 juillet, un bon berger pour soigner 12 vaches. — Gage : 480 fr. par an. [600]
S'adresser à M. A. Brocher, Grens-sur-Nyon (Vaud) (H23955L)

Horlogerie. Bijouterie. Optique.

A. DESBIOLLES

Jumelles d'approche
en grand choix depuis 10 fr.
Baromètres
anéroïdes et mercure. [604]

A vendre :

en mises publiques, au Café Gruyérien, à Bulle, **lundi 3 août 1903**, dès 2 heures après midi, sous de favorables conditions de paiement, l'art. 983c du cadastre de Gruyères, comprenant habitation, scierie, atelier de menuiserie, p'ace. [609]
S'adresser à Michel ou à Cécile GACHER, à Pringy, ou au sousigné, à Bulle.
L^s MOHARD, not.

A vendre :

d'occasion, portes, fenêtres, persiennes, ayant servi mais encore en bon état. [529]
S'adresser à M. CHARLES FOLGHERA, entrepreneur, Bulle.

JEUNES FILLES

On engage continuellement des
jeunes filles
à la Fabrique de chocolat de Broc. [760]
Bon salaire dès le commencement.